

judicieuse possible de la main-d'œuvre disponible, surtout en ce qui concerne les métiers spécialisés, entre les besoins militaires, la production en vue de la défense et l'activité civile.

J'ai appris des présidents conjoints, M. Norman Robertson et M. Arthur MacNamara, qu'ils ont l'intention de convoquer une première réunion du Conseil dès que les membres en seront nommés; j'espère que ce sera d'ici une semaine.

M. Coldwell: Puis-je poser une question au ministre? Cet organisme pourra-t-il également, s'il y a lieu, conseiller le Gouvernement en ce qui a trait à nos ressources matérielles, industrielles et financières? Il me semble que pour faire un relevé de notre effectif, il importe de savoir quelque chose de notre outillage, de nos industries et de nos ressources financières.

L'hon. M. Gregg: Ce conseil a pour mission d'aviser le ministre, ou le Gouvernement, ou les deux sur toute question relative à notre capital humain.

RELATIONS INDUSTRIELLES

MODIFICATION DU CHAPITRE 54 DES STATUTS DE 1947-1948—PRÉLEVEMENT RÉVOCABLE DES COTISATIONS SYNDICALES.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) demande à présenter le bill n° 4 qui tend à modifier la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail (prélèvement révocable des cotisations).

Des voix: Expliquez-vous!

M. Knowles: L'objet du bill est d'ajouter un nouveau paragraphe à l'article 6 de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail, loi qu'on désigne généralement sous le nom de code national du travail. Le nouveau paragraphe vise à autoriser le prélèvement révocable des cotisations syndicales.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

KURT MEYER

DÉMARCHES EN VUE DE SA LIBÉRATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Puis-je poser une question au ministre de la Justice? Quelles démarches ont été effectuées en vue de la libération du général Kurt Meyer, et quelles dispositions le Gouvernement entend-il prendre en l'occurrence?

[L'hon. M. Gregg.]

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Je crois que l'objet de la question de mon honorable ami relève plutôt du ministre de la Défense nationale.

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): La question de ce qu'il faut faire de Kurt Meyer est actuellement à l'étude.

M. Fleming: Le ministre voudrait-il répondre à la première partie de ma question? J'ai demandé quelles démarches ont eu lieu et qui les a faites?

L'hon. M. Claxton: Il a lui-même entamé les démarches par l'entremise d'un conseiller juridique à Halifax.

M. Fleming: Aucune démarche du gouvernement allemand?

L'hon. M. Claxton: Pas la moindre.

LA PENSION DE VIEILLESSE

MESURES LÉGISLATIVES ÉVENTUELLES AU COURS DE LA PRÉSENTE SESSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je poser une question au premier ministre? Comme les provinces semblent prêtes à accepter des amendements d'ordre constitutionnel sous une forme ou une autre à l'égard de la pension de vieillesse, s'efforcera-t-on, dès qu'on aura obtenu leur assentiment, de présenter ces amendements au Parlement assez tôt pour que nous puissions donner suite, au cours de la présente session, aux vœux adoptés l'an dernier?

Le très hon. L.-S. Saint-Laurent (premier ministre): Je ne voudrais pas confirmer ni amoindrir l'optimisme apparent de l'honorable député en ce qui concerne l'empressement des gouvernements provinciaux à accepter des modifications d'ordre constitutionnel qui permettraient de s'occuper de la question.

Comme l'indique le discours du trône, les gouvernements provinciaux sont présentement saisis du projet; le Gouvernement a toujours eu et continuera d'avoir pour ligne de conduite d'éviter tout retard dans la mise à exécution de l'entente une fois qu'elle sera réalisée.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion, suspendue le vendredi 2 février, sur la motion de M. W. H. McMillan, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé